

CONTRE LA CASSE DE L'ACCORD DE NOUMÉA ET LE DURCISSEMENT DE LA COLONISATION

NON AUX DEUX PROJETS DE LOI SUR LA KANAKY/ NOUVELLE-CALÉDONIE !

NON AU DÉGEL DU CORPS ÉLECTORAL !

En ce début 2024, après 170 ans de colonisation de la terre de Kanaky, et année anniversaire des 40 ans de création du FLNKS, **le gouvernement français a décidé de présenter unilatéralement deux projets de lois sur l'avenir institutionnel de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie mettant en jeu l'avenir du peuple Kanak.** Reflet du mépris total de l'État vis à vis de la voix indépendantiste qui s'oppose unanimement à la sortie de l'Accord de Nouméa et au dégel du corps électoral.

Après les affrontements violents qui ont marqué les années de 1984 à 1988, les accords de Matignon-Oudinot (1988) et de Nouméa (1998) fruits de décennies de négociations, ont permis la **reconnaissance du peuple Kanak comme peuple autochtone de Nouvelle Calédonie, et ont ouvert un processus de décolonisation et d'autodétermination.**

L'État français s'engageait à rompre avec la logique de la colonisation de peuplement qui conduisait à la minorisation du peuple Kanak, d'où le gel du corps électoral établi dans les accords, en conformité avec les résolutions de l'ONU : *« Les puissances administrantes devraient veiller à ce que l'exercice du droit à l'autodétermination ne soit pas entravé par des modifications de la composition démographique dues à l'immigration ou au déplacement de populations dans les territoires qu'elles administrent ».*

C'était la condition pour rendre possible la recherche d'un consensus sur le devenir du pays : quelle forme de souveraineté ? Quelle relation avec la France ?

Après plus de 30 ans de l'Accord de Nouméa, plusieurs points centraux n'ont toujours pas été aboutis (comme le transfert des compétences, le rééquilibrage et la priorité à l'emploi local), les inégalités importantes restent présentes, et les indépendantistes Kanak l'ont déploré à travers un rapport faisant le bilan de l'Accord de Nouméa en 2023.

Concernant les **trois consultations d'autodétermination**, en 2020, le deuxième référendum avait montré une poussée des voix indépendantistes : à seulement 9000 voix près le « pour » à la pleine souveraineté de



la Nouvelle Calédonie passait. Et ce malgré un corps électoral où le peuple Kanak est en minorité, les indépendantistes ayant déjà accepté d'ouvrir le corps électoral en 1983 à Nainville Les Roches, pour les « victimes de l'histoire » (descendants du bagne).

Mais les conditions du 3ème et dernier référendum fin 2021 sont aujourd'hui toujours remises en question unanimement par l'ensemble des courants indépendantistes Kanak qui avaient demandé son report pour respecter la période de deuil en pleine épidémie du Covid, et par ailleurs en confinement ils ne pouvaient faire campagne.

Depuis le gouvernement ne ménage pas les coups de force

- Il a donc imposé la date de la tenue du 3ème référendum bafouant la demande des Kanak, et ce avec un encadrement très lourd de l'armée sur place.

- Il prétend légitime le résultat de cette consultation biaisée : 96,49 % de voix contre la pleine souveraineté, alors que la participation n'a été que de 43,90 % (contre 85,64 % en 2020).

Le peuple Kanak, premier concerné, n'a pas participé, et donc ne s'est pas exprimé.

L'ensemble des indépendantistes, dont le FLNKS ne reconnaissent pas ce 3ème référendum.

Mais l'État français considère le processus achevé, ce serait dès lors la sortie de l'Accord de Nouméa, et il faudrait désormais un autre accord dans la France.

Une plainte en vue de faire reconnaître les conditions inacceptables du 3ème référendum a été préparée par le FLNKS. Celui-ci souhaite la porter à l'assemblée générale des Nations Unies, et qu'un vote permette son envoi à la **Cour Internationale de Justice**. Le processus est long, le FLNKS ne peut lui-même la porter à l'assemblée des Nations Unies, et a besoin d'un État partenaire. Il avait prévu de le faire avec l'appui des États du réseau du Fer de lance, au Pacifique Sud. Mais c'est sous pression de l'État français qu'ils n'ont toujours pas présenté le document.



La France a toujours considéré la Nouvelle Calédonie comme sa base stratégique dans le Pacifique, aujourd'hui guidée par sa place dans la zone dite « *Indo-Pacifique* » censée nécessiter une « Nouvelle-Calédonie dans la République française », elle a utilisé ces enjeux géopolitiques pour faire pression sur ces petits pays indépendants.

Le FLNKS représentant du peuple autochtone de Nouvelle Calédonie, est contraint de trouver un autre État partenaire pour porter sa plainte.

Le droit du peuple Kanak à son autodétermination doit être respecté, la dernière consultation est politiquement illégitime

Aujourd'hui, sous couvert de « démocratie » le gouvernement français veut donc reporter les élections provinciales et modifier le corps électoral, balayant 30 ans d'Accord de Nouméa, avec ces deux projets de lois :

Un report des élections provinciales ?

- Le Ministre des Outre-mer, Sébastien Lecornu, justifiait le refus du report de la date du référendum en affirmant qu'en démocratie « *on tient ces élections à l'heure* ». Aujourd'hui, le gouvernement décide, pour les élections provinciales, un report « *exceptionnel et transitoire* ». Demandé par les Kanak le report était hier impossible, aujourd'hui voulu par Paris il est indispensable !

- **L'objectif de cette loi est précisé dans l'argumentaire associé : le dégel du corps électoral en Nouvelle Calédonie, point central de l'Accord de Nouméa (et inscrit dans la Constitution). Y toucher suppose une modification de celle-ci. Le report des élections ne peut être détaché de son objectif au vue de l'enjeu et de ses conséquences.**

- **Reporter une date d'élections en vue d'ajouter des électeurs (et reprendre la tête du gouvernement local qui est Kanak), c'est déjà une manœuvre antidémocratique.**

Et c'est bien plus dangereux :

Le gouvernement français, grâce à ce report d'élections via loi organique, veut permettre une réforme constitutionnelle ouvrant le corps électoral, et cassant ainsi l'Accord de Nouméa. Là est le vrai enjeu !

Cette modification vise à rétablir « un corps électoral » glissant avec une durée de résidence dans le territoire de 10 ans, provoquant dans un premier temps, l'augmentation brutale de 15% du corps électoral spécial pour les provinciales et conduisant à une ouverture automatique à des métropolitains nouvellement arrivés afin de modifier profondément les forces politiques en présence. **Le but est de mettre un terme au processus de décolonisation amorcé il y a plus de trente ans et de renouer avec les pratiques éprouvées de minorisation du peuple Kanak.**



Ce n'est ni plus ni moins une façon de favoriser la recolonisation du territoire et l'invisibilisation du peuple Kanak !

Il est à noter que le FLNKS n'est pas opposé à la deuxième part d'ouverture du corps électoral concernant les natifs.

Une manœuvre politique qui nie la voix indépendantiste

- **Un projet d'accord a été présenté par l'État via rencontres bilatérales en 2023 comprenant le dégel du corps électoral.** Les indépendantistes Kanak ont exprimé leur refus à l'unanimité. Considérant que le peuple Kanak ne s'est pas exprimé lors de la dernière consultation pour son autodétermination, l'Accord de Nouméa est pour eux toujours en cours. Cet accord représente un plancher au-dessous duquel ils ne peuvent accepter de reculer après des décennies de négociations (comme les points fondamentaux du corps électoral et du transfert de compétences).

Aucun accord n'a été trouvé dans tous les cas entre les différents partenaires de l'Accord de Nouméa pour envisager la suite, dans l'esprit de cet accord.

Mais E. Borne déclarait fin décembre de façon unilatérale que la modification constitutionnelle en vue du dégel du corps électoral aura lieu dans tous les cas au premier semestre de 2024 et des élections d'ici le mi-décembre.

- **Le 29 janvier 2024, Darmanin présente en conseil des ministres le projet de loi de modification de la constitution pour le dégel corps électoral, avec un calendrier bien clair :**

Le gouvernement veut aller vite : loi organique présentée au Sénat le 27 février, ensuite à l'Assemblée nationale pour le report des élections provinciales, suivie par la présentation de la réforme constitutionnelle à partir de mars qui permettra la réouverture du corps électoral en Nouvelle-Calédonie.

Sans aucun consensus, et avec le délais du 1^{er} juillet : si toujours pas accord dans son sens par les parties de l'Accord de Nouméa, le président de la République convoquera le congrès de Versailles afin de valider la modification de la constitution. (les votes auront dans tous les déjà eu lieu). **Aucun choix possible.**

L'État propose un passage en force

Il est important de rappeler l'unanimité des indépendantistes, et du peuple Kanak dans sa grande majorité, contre le dégel du corps électoral.

Ce que G. Darmanin tente ces derniers jours de camoufler publiquement en affirmant des mensonges... et NON le FLNKS n'a jamais donné son accord pour une modification du corps électoral.

L'heure est à se mobiliser en solidarité avec le peuple Kanak, pour le respect de ses droits dont celui de la possibilité d'accéder à la pleine souveraineté.



Nous nous rassemblons au sein du collectif Solidarité Kanaky afin d'appuyer les luttes du peuple kanak ; notamment, les mouvements associatifs, syndicaux ou politiques qui agissent pour le droit à l'autodétermination des Kanak, pour l'indépendance de Kanaky. Nous combattons le colonialisme. Notre objectif est de faire connaître et comprendre la situation coloniale qui est celle de Kanaky, d'informer sur les luttes menées sur place, de soutenir les mouvements indépendantistes locaux. Cette action s'inscrit dans un cadre internationaliste et anticolonialiste global.

- Organisations membres du Collectif Solidarité Kanaky -

Mouvement des Jeunes Kanak en France, Union Syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités (en France), Union syndicale Solidaires, Confédération Nationale du Travail, Sindicatu di i Travagliadori Corsi, Ensemble !, Nouveau Parti Anticapitaliste, Parti des Indigènes de la République, Parti Communiste des Ouvriers de France, Pour une Écologie Populaire et Sociale, Union Communiste Libertaire, Association Survie, Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s.

